



ARRETE

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en

*Master
1ère année*

*MÉTHODES INFORMATIQUES APPLIQUÉES A LA GESTION DES ENTREPRISES (MIAGE)
parcours Innovative Information Systems (2IS)*

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys,

ARRETE :

Article 1^{er}

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2023-2024 en :

**Master
1ère année**

**MÉTHODES INFORMATIQUES APPLIQUÉES A LA GESTION DES ENTREPRISES (MIAGE)
parcours Innovative Information Systems (2IS)**

est composée comme suit :

HANACHI Chihab- Professeur des universités
GRANDI Umberto - Maître de conférences
PERRUSSEL Laurent- Professeur des universités
SIMONCINI David - Maître de conférences

Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 19/04/2023

Le Président de l'Université,
Hugues KENFACK



S